



**Lancement officiel d'une opération de soutien  
à l'investissement dans une aire de carénage  
pour les chantiers navals privés**

Dossier de presse



## Lancement officiel d'une opération de soutien à l'investissement dans une aire de carénage pour les chantiers navals privés



Chantier naval Minaouet Marine  
ZA de Grignallou à Tregunc  
Mardi 23 mars à 14h00

### 1) Contexte

L'opération de carénage d'un bateau consiste à nettoyer la partie immergée de sa coque. Elle se fait après une mise à terre du bateau et consiste à utiliser un jet d'eau sous pression. Cette action décroche les algues, les micro-coquillages et dépôts divers et permet ensuite l'application d'une peinture « antifouling » dont la caractéristique principale est d'être un dés herbant puissant ralentissant la prolifération d'algues et de coquillages sur la coque.

Selon le mode d'hivernage, à terre ou à flot, la période de carénage s'effectue en une ou plusieurs phases :

- à terre, nettoyage profond à l'automne avant stockage, puis nettoyage rapide (inclus le pont) au printemps avec application d'un antifouling
- à flot, au printemps pendant une mise à terre rapide, un nettoyage profond avec application d'un antifouling

Hormis les bateaux utilisant un stockage en « port à sec », **tous les bateaux de plaisance subissent au moins une opération de carénage** chaque année (2 pour les voiliers de régates). L'opération est réalisée par des privés, ou des chantiers navals de maintenance qui traitent en moyenne 100 à 250 bateaux par an. En général, l'opération d'antifouling est associée à une maintenance complémentaire du navire (électricité, motorisation, gréement et voile pour les voiliers).



## 2) Impact de la législation ou des règlements portuaires

Les zones portuaires en Bretagne sont gérées par des communes, des sociétés d'économie mixte, des CCI, des yacht-clubs, etc.... Toutes ces entités sont sensibles à la dimension de leur « image écologique ».

L'eau de carénage qui coule, chargée d'un pigment coloré (en rouge, vert, noir ou bleu) n'est pas du plus bel effet. Par ailleurs, l'eau résiduelle est chargée en polluants nocifs.

La législation qui se réfère constamment à la « loi sur l'eau » ne s'applique pas avec rigueur à la situation. Dans un futur de 3 à 5 ans, une réglementation européenne (qui supplantera la loi sur l'eau) devrait apparaître.

Les recherches sur des antifoulings propres n'aboutissent pas, il s'agira donc de mettre en place des technologies de récupération et de traitement coûteuses. Dans un premier temps, certaines entités ont anticipé la législation et interdisent toute opération de carénage hors zone de carénage spécifiquement dédiée à ces opérations.

## 3) Opportunité

C'est donc la quasi-totalité des bateaux qui passeront sur ces espaces spécialisés. Ceci renforce déjà et renforcera encore, la demande de la clientèle pour les chantiers navals de maintenance sur cette opération, et par effet induit le développement d'autres prestations. Il y a donc une opportunité à saisir.

L'Union Européenne met à disposition jusqu'en 2012 un fonds pour aider les entreprises à faire des efforts sur la dépollution.

En 2009, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Fédération des Industries Nautiques, les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat des régions Bretagne et Pays de La Loire, un plan de soutien aux chantiers navals qui s'équiperont d'une aire de carénage non polluante a été défini.

Début 2010, et pour une durée de 3 ans, le programme d'accompagnement à l'investissement dans des aires de carénage non polluantes a été lancé. Il concerne autant les collectivités, les gestionnaires de ports, que les chantiers privés.

***Pendant la durée de ce programme, aucune législation n'oblige le chantier naval à investir, c'est un acte volontaire, porteur d'un déploiement commercial possible. La promotion du chantier investisseur est donc un acte important du programme.***



#### 4) Une opération complémentaire avec la démarche « Vague Bleue© » (gestion des déchets)

Les entreprises du nautisme, tout comme celles d'autres filières sont confrontées à la gestion plus ou moins difficile de leurs déchets dangereux.

Depuis 3 ans, les CMA proposent aux chantiers navals qui le souhaitent une démarche calibrée de gestion de leurs déchets dangereux dans le cadre d'une opération appelée « Vague Bleue© ».

La notoriété de cette opération répond à un réel besoin et devient progressivement une référence pour la filière nautique (1 entreprise sur 8 en Bretagne). Elle représente désormais un concept largement reconnu de la prise en compte de l'environnement dans les chantiers navals.

Les chantiers navals qui investiront dans une aire de carénage et souhaiteront mettre en valeur leur image à travers le respect global de ce concept environnemental pourront donc, sous certaines conditions, bénéficier des outils de communication et de l'usage de la marque « Vague Bleue Carénage© » créée à cet effet.

Par ailleurs, les opérations « déchet » et « carénage » sont liées du fait de la technologie de traitement des eaux de carénage qui génère des boues considérées comme déchets dangereux.

#### 5) Programme de soutien 2010 - 2012

Par anticipation d'une future législation, les travaux de l'année 2009, résultat du partenariat entre les CMA, l'Agence de l'Eau et la Fédération des Industries Nautiques, ont permis de définir :

- les teneurs limites acceptables en résidus polluants des effluents,
- les solutions technologiques adaptées et compatibles avec les process (répondre aux besoins de dépollution et de conditions d'usage) et les capacités financières des entreprises.

Le cabinet SOCOTEC ENVIRONNEMENT, suite à un appel d'offres a été retenu pour définir une partie de l'ingénierie de ce programme.

D'autre part les réflexions se sont appuyées sur la participation de 10 chantiers navals tests repartis sur la Bretagne et sélectionnés en fonction de leur taille et de la sensibilité du milieu dans lequel ils sont implantés.

##### o Partenariats

Plusieurs partenaires sont impliqués :

- **l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**, garant des critères techniques identifiés dans le cahier des charges « Socotec 2009 », met en œuvre le fonds de financement et d'attribution des aides (50 % sur les investissements et l'ingénierie).



- **les Départements** qui apportent, dans le cadre du plan nautisme, leur soutien promotionnel. Pour certains d'entre eux, le soutien est aussi financier permettant aux entreprises de mobiliser un financement supplémentaire à hauteur de 20 % (portant ainsi l'aide à 70 % de la valeur de l'investissement).
- **la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat et le réseau des 5 correspondants Nautisme des CMA de Bretagne**, dans le cadre du plan régional « Bretagne Action Nautisme », en complémentarité avec l'équipe Envir'A. Les correspondants ont pour mission de promouvoir et gérer les dossiers de demande des entreprises (éligibilité, avis, faisabilité économique) et sont considéré par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne comme le « point d'entrée unique des dossiers ».  
(la liste des points d'entrée est disponible sur [www.bretagne-info-nautisme.fr](http://www.bretagne-info-nautisme.fr))
- **la Chambre Régionale de Métiers des Pays de Loire**, qui est engagée dans le programme renforce le potentiel de chantiers susceptibles d'y entrer. Elle met en œuvre, selon une procédure commune, un point d'entrée unique des dossiers pour sa région.
- **la Fédération des Industries Nautiques** qui assistera les CMA dans la promotion du dispositif auprès des entreprises et lors de manifestations promotionnelles.
- **les Banques Populaire de l'Ouest et Atlantique** qui apportent leur soutien pour la communication et proposent des prêts à taux préférentiel pour les entreprises.
- **Le Conseil régional de Bretagne** dans le cadre du plan d'actions nautisme et du programme Envir'A.

**Cinq consultants « homologués »** suite à un appel d'offre ont été retenus et formés pour apporter leurs conseils et soutiens techniques aux chefs d'entreprises, ceci du début à la fin de la procédure de mise en œuvre (les références des consultants sont disponibles sur [www.bretagne-info-nautisme.fr](http://www.bretagne-info-nautisme.fr))

○ **Procédure**

L'entreprise qui décide de s'engager passe par plusieurs étapes :

- **Etape 1** : la demande d'audit validée est transmise par le « point d'entrée » à l'Agence de l'Eau ⇒ accord de l'Agence pour un financement.
- **Etape 2** : un audit environnemental complet réalisé par un consultant homologué et spécialisé (forfait 3 000 €, financé à 50 %).



- **Etape 3** : l'examen des conclusions de l'audit.
- **Etape 4** : la constitution du projet d'investissement par l'entreprise.
- **Etape 5** : une demande de financement validée par le « point d'entrée » est transmise à l'Agence de l'eau ⇒ accord de l'Agence (50 % du coût des travaux).
- **Etape 6** : la réalisation des travaux (génie civil et technologies de traitement) est engagée avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage par le consultant spécialisé, jusqu'aux procès-verbaux de réception des installations.
- **Etape 7** : la promotion de l'entreprise.

**L'entreprise pourra bénéficier de la marque « Vague Bleue Carénage© » sous réserve de pouvoir justifier des exigences de la marque « Vague bleue© » en matière de gestion de ses déchets.**

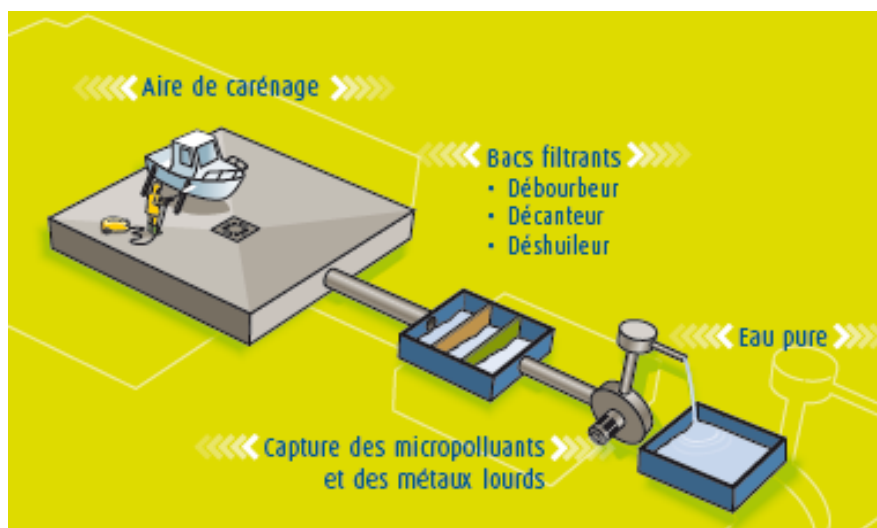
o **Descriptif d'une installation type**

La taille et le coût d'une installation varient en fonction de la situation géographique (proche ou non d'une zone sensible) et de la capacité de l'installation (nombre de bateaux traités).

L'installation-type est constituée de 3 lots :

- 1 - Génie civil correspondant à l'aire de carénage maxi de 150 m<sup>2</sup>
- 2 - Bacs filtrants et décanteurs pour le traitement des macro-déchets et hydrocarbures
- 3- Technologies de traitement

L'ensemble des lots peut atteindre un investissement jusqu'à 120 000 €. C'est donc une technologie financièrement accessible aux chantiers traitant un volume suffisant de bateaux par an et sous condition qu'ils puissent bénéficier d'un soutien financier.



○ **Promotion du dispositif**

- **Une campagne de communication** : affiches, dépliants, flyers et publicités dans des documents de références pour les plaisanciers (en 2011-2012).
- **Un référencement des aires de carénage sur le portail** [www.bretagne-info-nautisme.fr](http://www.bretagne-info-nautisme.fr) (contact et localisation géographique)
- **Un document commercial** édité et diffusé par les banques partenaires BPO et BPA

○ **Potentiel d'entreprises**

Sur la Bretagne, le nombre de chantiers de maintenance est d'environ 400. Une première enquête réalisée fin 2009 auprès de ces entreprises fait apparaître le potentiel d'intérêt d'environ 50 sur les 3 années du programme (2010 -2011- 2012), auquel il convient d'ajouter environ 25 entreprises pour les Pays de la Loire.

**Contacts presse**

Pour la CRMA de Bretagne  
Marine Redon  
02 23 50 15 24 / redon@crm-bretagne.fr

Pour la CRMA des Pays de la Loire  
Cécile Daniel  
02 51 13 31 43 / cecile.daniel@cm-paysdelaloire.f



### 1) Un contexte géographique déterminant

Pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, le nautisme est une histoire de longue date. Des régions littorales où les utilisateurs-consommateurs trouvent leur compte à travers les kilomètres de côtes, les ports, les écoles de voile, les associations où se développent les activités nautiques diverses et variées.

Des régions de concepteurs et de fabricants à travers un maillage différent d'entreprises. Une filière nautique constituée en Bretagne de 80 % de très petites entreprises dont la taille n'excède pas 10 salariés, et en Pays de Loire, où l'on trouve, sur 2 départements, les plus grands noms de l'industrie mondiale du secteur.

Quelle que soit leur taille, des entreprises proches de leurs clients utilisateurs et qui revendent de répondre aux évolutions des services rendus à ces derniers.

Si en 2008-2009, la conjoncture défavorable de la filière, notamment sur le plan international, a donné un coup de frein à la progression surtout des grandes entreprises, le marché de la plaisance démontre toujours une capacité de fort dynamisme. Dès la fin de l'année 2009, la tendance positive était très nette.

Dynamisme vécu en période de crise sur un marché de l'occasion en progression de + 9 %, et dynamisme de la maintenance des navires qui se traduit par un bon volume d'activité des chantiers spécialisés dans ces domaines.

### 2) Un accompagnement actif de la filière

Les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat fédèrent les actions des Chambres de Métiers départementales de chacune de leur région. Elles sont les interlocutrices des services de l'Etat et de la Région. C'est à travers ce rôle fédérateur que les CRMA développent des programmes d'actions en faveur des entreprises de la filière du nautisme.

Depuis 2005, pour la région Bretagne, et 2008 pour la région Pays de la Loire, les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat, ont déployé, en partenariat avec leurs conseils régionaux, des plans d'actions Nautisme en faveur des entreprises de la construction, de la maintenance, et des équipements.

Préalablement à la mise en œuvre de ces programmes, des études ont été réalisées et l'on peut estimer qu'au-delà des spécificités régionales, de grands thèmes récurrents sont à relever sur le fonctionnement des entreprises dans le domaine de la commercialisation, de la performance, et des investissements :

- Les difficultés financières et les relations avec le réseau bancaire
- Les problématiques liées au développement économique et à l'organisation de l'entreprise

- L'environnement et la sécurité
- La commercialisation nationale et internationale
- Les besoins de formation
- La transmissibilité des entreprises

Mais également sur des thèmes extérieurs au fonctionnement de l'entreprise soulevés par l'étude réalisée en Bretagne, tels que les problématiques foncières, le manque de place dans les ports etc ...

### 3) Du côté de la Bretagne

La filière nautique en Bretagne regroupe les **entreprises** (majoritairement des PME, TPE), les **associations et les prestataires d'activités nautiques** et les **ports de plaisance**. La filière régionale représente **700 millions d'euros de chiffre d'affaires**.

#### Les entreprises

Un territoire constitué essentiellement de plus de **1 000 petites entreprises spécialisées** (dont **400 chantiers de réparation maintenance**) et de **quelques grandes entreprises** (une trentaine) qui place la Bretagne dans les premiers rangs des régions nautiques françaises.

**80 % de ces entreprises comptent moins de 10 salariés.**

<b>Département</b>	<b>29</b>	<b>56</b>	<b>22</b>	<b>35</b>
<b>Nombre d'entreprises*</b>	279	519	123	125

\*Inscrites sur l'annuaire régional des entreprises [www.bretagne-info-nautisme.fr](http://www.bretagne-info-nautisme.fr)

**Treize secteurs d'activités** sont représentés : ingénierie, architecture, construction en série, construction à l'unité, ou petite série, équipementier, sellerie, motoriste, mécanique, électronique et vente location.

Une partie de ces entreprises sont installées **dans des « niches » avec des produits innovants répondant à la demande.**

La filière régionale est majoritairement constituée d'entreprises **ayant moins de 15 ans d'existence** avec un nombre important d'entreprises de moins de 5 ans d'ancienneté.

Les entreprises de la filière réalisent **554 millions d'euros de chiffre d'affaires** et représentent **plus de 4 000 actifs**.

Sources : La filière du nautisme en Bretagne - octobre 2009 - par Agence Economique de Bretagne + Etude CRMA 2004.

### Les associations et les prestataires d'activités loisirs nautiques

Les **753 prestataires de loisirs nautiques**, représentant 519 établissements, emploient **3 100 personnes** (dont 1 080 équivalents Temps Plein) et accueillent près de **770 000 clients tous les ans** (102 millions d'Euros de chiffre d'affaires). *Données 2009*

### Les ports de plaisance

Les **ports de plaisance** répartis sur les côtes bretonnes totalisent près de **70 000 places**. Ces bateaux sont accueillis dans **55 ports** dotés de places à quai ou sur ponton et **533 zones de mouillages** (autorisations d'occupation temporaire (AOT) individuelles + collectives + sauvages).

#### Répartition des **places de ports sur les 4 départements bretons** :

- Ille et Vilaine :	6 110
- Côtes d'Armor :	15 650
- Finistère :	25 500
- Morbihan :	22 500

#### Répartition **par type d'accueil** :

- 22 097 à quai ou sur ponton (31,7 %)
- 46 493 sur bouées (66,7 %)
- 1 113 en port à sec (1,6 %)

Les emplois directs dans les ports de plaisance de Bretagne sont d'environ **300 Equivalents Temps Plein**, sans compter les emplois induits dans la filière nautique et les commerces locaux (pour rappel 100 places de port entraînent la création de 8 emplois techniques dans la filière à terre). Les ports de plaisance de Bretagne réalisent un **chiffre d'affaires de 53 millions d'euros**.

*Source : Données 2009 – DRE Bretagne/ APPB*

### Immatriculations des bateaux

La Bretagne compte **211 616 immatriculations**, elle se place en **deuxième position après la région PACA** (Provence / Alpes / Côtes d'Azur).

**6 078 immatriculations nouvelles** ont été enregistrées de septembre 2007 à fin août 2008 ce qui place la **Bretagne au premier rang des ventes de navires neufs**.

**1/3 des nouvelles immatriculations concerne les voiliers**.

**La Bretagne est au deuxième rang** derrière la région PACA **sur le marché de l'occasion : 14 274 bateaux d'occasion changent de main chaque année**.

*Données 2008- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire).*

#### 4) Du côté des Pays de la Loire

La filière nautique en Pays de la Loire regroupe les **entreprises**, les **associations** et les **prestataires d'activités nautiques** et les **ports de plaisance**.

##### Les entreprises

La particularité sur la région des Pays de la Loire, est qu'il existe, contrairement aux autres régions phares comme la Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur, de grandes entreprises du nautisme. En effet, la région ne se caractérise pas par un nombre important d'entreprises (400), mais concentre en revanche les effectifs les plus nombreux et génère la majeure partie du chiffre d'affaires des 4 régions atlantiques. Cela s'explique par une concentration, notamment en Vendée, de grosses entreprises avec le groupe Bénéteau, Alliaura, Allubat...

**-20% des entreprises ligériennes comptent 20 salariés et plus.**

Les secteurs d'activité sont diversifiés : Aménagement et réparation, Vente et équipement du bateau, Motoriste, Négoce et maintenance, Electronique et électricité, Bateaux école, Voileries et selleries, Architecture navale.

La filière génère **1,56 milliards d'euros de chiffre d'affaires** et **7 400 emplois**.

Source : FIN, 2007.

##### Les prestataires d'activités loisirs nautiques

La Région dénombre **400 structures nautiques**, qui génèrent **500 emplois permanents** et 870 emplois saisonniers.

Source : SEM Pays de la Loire, 2007

##### Les ports de plaisance

**Les ports de plaisance** répartis sur les départements de la Loire-Atlantique et la Vendée totalisent **12 000 places**. La répartition par type d'accueil est la suivante : 8 300 places en ports à flot, 2 700 places en ports d'échouage et 1 000 places en mouillage.

Source : Créocéan

##### Immatriculations des bateaux

Les Pays de la Loire compte **78 000 immatriculations**, elle se place en **troisième position après la région PACA** (Provence / Alpes / Côtes d'Azur) et la Bretagne.

## Le Chantier naval Minaouet Marine

---

Ce chantier existe depuis 1968 et à été créé par Mr et Mme Le Rolland sous le nom de « Chantier Nautique du Minaouet ».

En 2007, Marc BOURHIS rachète les parts de la société, en devient le dirigeant et procède à la modification de la dénomination qui devient « Minaouet Marine ».

L'entreprise compte 6 actifs :

### **Les activités :**

- Hivernage de bateaux sous hangar et terre-plein
- Manutention jusqu'à 60T
- Mécanique - Peinture - Traitement osmose
- Entretien général du navire
- Toutes réparations sur le bois, l'aluminium, l'acier et polyester
- Vente de bateaux neufs et d'occasion

### **Le Projet :**

Il s'agit d'équiper le chantier d'une aire technique de carénage avec un système de traitement des eaux souillées issues des opérations de carénage mais aussi celles de lavage / nettoyage et dessalage des moteurs.

### **La motivation du projet :**

Depuis que Marc BOURHIS a repris le chantier, il s'est attaché à mettre en place de nouveaux équipements, de nouvelles mesures afin de réduire l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement : engagement dans la démarche « Vague Bleue » destinée à mettre en place une procédure de tri et de stockage des déchets dangereux, utilisation de nettoyants écologiques pour l'entretien des bateaux, décapage des coques par aérogommage, ponçage et peinture sous abri.

Ce projet d'aire de carénage s'inscrit dans cette démarche globale d'amélioration des conditions de mise en œuvre des activités du chantier et doit être porteur d'un déploiement commercial.